

La présidente

## COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public

Paris le 28 juillet 2021

### NOUVELLES SOLLICITATIONS

#### I. DEMANDE DE CONSEIL OU D'AVIS A CARACTERE GENERAL OU METHODOLOGIQUE - ARTICLE L.121-1

- **Avis méthodologique au CNA – Lutte contre la précarité alimentaire** : Ilaria CASILLO, Vice-Présidente de la CNDP et Loïc BLONDIAUX sont désignés pour émettre un avis à caractère méthodologique relatif au projet de participation citoyenne aux travaux du CNA sur la lutte contre la précarité alimentaire.  
[Consulter la décision](#)

#### II. SAISINE – ARTICLE L.121-8-I

- **Projet d'évolution du centre d'incinération et de valorisation énergétique de TOULOUSE-Mirail (31)** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable. Isabelle BARTHE et Renaud DUPUY sont désignés garante et garant de la concertation préalable sur ce projet.  
[Consulter la décision](#)

#### III. DEMANDE DE DESIGNATION - ARTICLE L.121-17

- **Projet d'élaboration du 7ème programme d'actions régional Nitrates de la région Auvergne-Rhône-Alpes** : Sylvie DENIS-DINTILHAC est désignée garante de la concertation préalable sur ce projet de programme.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Vannes (56)** : Marie GUICHAOUA est désignée garante de la concertation préalable sur ce projet.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet de construction d'un établissement pénitentiaire à CRISENOY (77)** : Jean-Luc RENAUD est désigné garant de la concertation préalable sur ce projet.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet d'aménagement du complexe de Bellevue sur la RN 844 périphérique de NANTES (44)** : Alain RADUREAU est désigné garant de la concertation préalable sur ce projet.  
[Consulter la décision](#)

## PROCEDURES EN COURS

### I. DEBATS PUBLICS

- **Projet HORIZEO de plateforme énergétique bas carbone sur la commune de Saucats (33)** : le dossier des maîtres d'ouvrage est suffisamment complet pour engager le débat. Les modalités du débat public sont complétées par deux ateliers thématiques supplémentaires relatifs respectivement aux impacts environnementaux du projet et à ses impacts économiques et sociaux. Le débat public se déroulera du 9 septembre 2021 au 9 janvier 2022.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet de parc éolien en mer Oléron Atlantique-Sud** : la CNDP arrête les modalités du débat public et son calendrier. Le débat public se déroulera du 30 septembre 2021 au 30 janvier 2022.  
[Consulter la décision](#)

### II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet d'extension du réseau de tramway du Havre (76)** : le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation. Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage pour le projet d'extension du réseau de tramway du Havre sont complétées par un atelier dédié à l'avenir de la ligne Léopard Express Régional. La concertation se déroulera du 22 septembre au 16 novembre 2021.  
[Consulter la décision](#)
- **Projet Parisanté Campus d'innovation en santé numérique (75)** : Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage doit être complété par un glossaire ainsi que des précisions sur les alternatives et options soumises à la concertation. Les modalités de la concertation sont complétées concernant le périmètre de la concertation, le plan de communication, le sujet du site préfigurateur. En outre, le maître d'ouvrage devra préciser les thèmes des différentes rencontres et mobiliser les acteurs et publics concernés. La concertation se déroulera du 20 septembre au 13 novembre 2021.  
[Consulter la décision](#)

## PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet GIGAFACTORY de construction d'un site de production de batteries à DOUVRIN (62)** : au vu de la décision du maître d'ouvrage du 24 juin 2021, la CNDP constate que les réponses sont complètes et argumentées au regard des questions du public et des recommandations des garants. Elle recommande que des précisions soient apportées par le maître d'ouvrage, quant à ses engagements pour mieux informer les publics des enjeux relatifs à la sécurité industrielle. Elle recommande que les résultats de la concertation préalable puissent être largement communiqués et repris dans les concertations à suivre sur la filière des batteries électriques et des prochains projets de Gigafactory. Elle recommande que l'Etat associe le public à la définition de sa politique industrielle concernant la transition écologique dans le secteur de la mobilité. Enfin, elle recommande que les différents acteurs précisent leurs engagements pour que le projet Gigafactory soit une illustration industrielle de la « Transition Juste ».

Anne GIRAULT et Etienne BALLAN sont désignés garante et garant chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

[Consulter la décision](#)

[Consulter l'avis](#)

- **Projet NEO de Nouvelle Entrée Ouest de St-Denis de la Réunion (974)** : la CNDP prend acte de la décision de la co-maîtrise d'ouvrage de poursuivre le projet et d'organiser des états-généraux de la mobilité. Elle constate que de nombreuses propositions du public ont pu être intégrées au projet et que le choix de s'orienter vers le tracé mer s'appuie sur la volonté d'une partie du public exprimée pendant le débat. La CNDP recommande notamment que la phase d'information et concertation à venir permette de débattre d'un objectif à moyen terme de réduction du trafic automobile et des moyens pour y parvenir, et apporte des précisions sur l'impact climat du projet. Elle recommande que la concertation à venir apporte des précisions sur le développement des transports alternatifs et le report modal ainsi que l'aménagement du Barachois. Elle recommande qu'un événement de reddition des comptes du débat et de lancement de la nouvelle phase de concertation soit organisé sous l'égide des garants de la concertation continue et selon leurs prescriptions. Elle recommande enfin que les états généraux de la mobilité, proposition du débat public reprise par les responsables du projet, soient organisés de manière inclusives.

Laurent BOUVIER et Dany GICQUIAUD sont désignés garant et garante chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

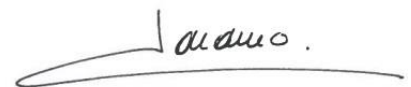
[Consulter la décision](#)

[Consulter l'avis](#)

## DIVERS

- **Modification de la liste nationale des garants:** Laurent BOUVIER et Dany GICQUIAUD sont inscrits sur la liste nationale des garants.

[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO